



Association Citoyenne pour le Suivi, l'Etude et l'Information
sur les Programmes d'Interventions Climatiques et Atmosphériques

Mme Claire HENRION

Le 27 janvier 2016

A Monsieur Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale
À Madame Corinne LUQUIENS, Secrétaire générale

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 18 décembre dernier relatif à la pétition (rôle numéro 36) que nous vous avons remise le 15 juillet dernier.

Nous vous remercions d'avoir examiné la question et de nous avoir répondu, cependant votre avis de classement ne fait référence qu'au domaine légalisé des épandages agricoles que nous connaissons déjà. Cela ne répond pas à notre avis d'alerte concernant ces autres épandages tout à fait distincts, quasi quotidiens et généralisés au-dessus des cieux de toute la France, comme des autres pays et océans.

Certes les épandages dont nous vous parlons échappent à tout cadre légal et se déroulent en général au-dessus de 2000 mètres (les épandages agricoles se pratiquent bien plus près du sol); ce n'est pas pour autant qu'ils sont invisibles dans le ciel, même s'ils le sont pour les transpondeurs de l'aviation civile¹.

Tout un chacun est prié de prendre le temps d'examiner la circulation aérienne, de compter les avions et d'évaluer leur altitude (sachant qu'un avion dont la carlingue est visible à l'œil nu navigue nécessairement en dessous des couloirs civils – seule exception l'A380). Il ne peut que se rendre à l'évidence : notre ciel est envahi d'avions qui forment des traînées persistantes, les nuages sont de plus en plus curieux, de plus en plus fréquents et de plus en plus sombres.

Qui peut continuer à nier l'évidence ?

¹ Des applications de la société Thalès (France) qui gère 80% du trafic aérien mondial, filtrent l'identification des avions aux aiguilleurs du ciel. Le radar voit toujours l'avion mais son identification transmise par la balise ADS-B est masquée. Seuls les militaires ont accès à l'intégralité du trafic et encore, d'après des témoignages, certains appareils ne sont pas non plus dans leur plan de vol.



Association Citoyenne pour le Suivi, l'Etude et l'Information
sur les Programmes d'Interventions Climatiques et Atmosphériques

D'un autre côté nous avons bien noté l'amendement à l'article 10 de la loi « Modernisation de notre système de santé » adoptée le 17 décembre, présenté par M. Sebaoun dans son rapport du 6 novembre 2015:

« II. – Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la contribution du transport aérien à la pollution atmosphérique et ses effets sur la santé humaine. ».

Nous nous en réjouissons et nous vous félicitons de cette initiative. Permettez-nous de faire remarquer toutefois qu'afin d'éviter toute ambiguïté, il faudrait exiger un *rapport relatif à la contribution du trafic aérien* dans son intégralité car bon nombre d'avions ne sont pas affectés au transport de passagers ou à un fret civil honnête, qu'il s'agisse de ceux affrétés par des armées qui circulent dans les couloirs civils comme de ceux qui circulent en-dessous (entre 2000 et 8000 mètres), invisibles aux radars civils mais tout à fait dénombrables du sol, à l'œil ... et à l'oreille pour peu que l'environnement ne soit pas trop bruyant.

En espérant que vous saurez considérer la gravité de la situation et le rôle décisif que pourrait jouer une instance comme l'Assemblée Nationale de France pour enrayer l'empoisonnement systématique de l'environnement à l'échelle globale, si elle constatait honnêtement l'envahissement de notre espace aérien par des appareils, de l'OTAN, de l'US Air Force, de nos diverses armées de l'air européennes, des Emirats Arabes et divers autres sans aucune marque ... la pollution et les problèmes sanitaires qui en découlent, et dénonçait la mainmise d'intérêts corporatifs dans les affaires du pays, contraires à la bonne santé du peuple et de l'environnement. Nous sommes dans une « guerre non-conventionnelle » que toute personne et toute instance honnête et digne se doit de reconnaître et de dénoncer par égard à sa propre vie et celle des générations futures.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations citoyennes.

Au nom de l'ACSEIPICA
Claire Henrion

Pièces jointes :

- diaporama présenté à la conférence du 13 avril 2013 au Parlement Européen à Bruxelles « la société civile vs la géoingénierie »
- argumentaire « pourquoi NON », fourni au colloque « Confiance, crédibilité et autorité dans les sciences et politiques du climat » organisé par le CNRS et le centre Alexandre Koyré les 20 et 21 novembre 2014 au CNAM-Paris
- signatures recueillies sur notre pétition depuis notre dernière remise (15 juillet 2015)

Leymarie 12300 LIVINHAC
09 74 62 34 77

www.acseipica.fr

acseipica.association@gmail.com